



**Pour défendre
nos carrières
et nos droits,
l'UNSA ça me va !**



L'HEBDO DES TERRITORIAUX 24

Juin 2022

Édition 2, Numéro 2

Pleins feux sur :

Dégel du point d'indice

*La complémentaire
santé*

*La sécurité et la santé
au travail*

*Elections
professionnelles 2022*

Rémunération des agents territoriaux, le compte n'y est absolument pas !

Le ministre Guérini a reçu ce mardi 28 juin les organisations syndicales pour les annonces gouvernementales concernant la rémunération des fonctionnaires.

+3,5% de revalorisation du point d'indice, c'est un premier pas, mais c'est une augmentation insuffisante pour que les agents puissent faire face à l'inflation ! Depuis 10 ans, les agents ont perdu plus de 13% de pouvoir d'achat ! C'est pour cela que l'UNSA revendiquait 10% d'augmentation minimum...

Sur les 1,935 million d'agents travaillant dans la fonction publique territoriale, 75% sont des agents de catégorie C et 12% de catégorie B : ce sont autant d'agents qui ont vu au fil des années leurs grilles indiciaires être dépassées par le SMIC !

La Fonction publique est en manque d'attractivité du fait de ses faibles rémunérations. Ces mesures permettent de temporiser mais ne résolvent rien.

L'UNSA demande une vraie négociation et une réactualisation des grilles indiciaires pour donner du sens au système de rémunération et permettre une meilleure attractivité de la Fonction publique territoriale.

Il en va de la pérennité du service public de proximité !



**Pour défendre
nos carrières
et nos droits,
l'UNSA ça me va !**



Accès à la complémentaire santé : les pistes d'amélioration de l'UNSA

mercredi 22 juin 2022

<https://www.unsa.org/2261>

Alors que la DREES (1) annonce qu'un bénéficiaire de minima sociaux sur six n'avait pas de complémentaire santé, l'UNSA rappelle que des pistes d'amélioration existent. Elles résident par exemple dans la révision des plafonds de ressources, l'individualisation des prestations et des aides sociales ou encore dans l'accès à la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) pour les demandeurs d'emploi.

En comparaison avec la population générale, les bénéficiaires de minima sociaux rencontrent toujours plus de difficultés à accéder à une complémentaire santé. Et si le recours à la complémentaire santé solidaire des bénéficiaires du RSA s'est amélioré à la faveur de l'automatisation des droits, il n'en est pas de même pour les allocataires de l'AAH (1) ou de l'ASS (2) par exemple.

Pour améliorer l'accès à une complémentaire santé des populations les plus fragiles, l'UNSA milite pour :

- un alignement des plafonds de ressources C2S « gratuite » sur le seuil de pauvreté,
- l'individualisation des prestations et des aides sociales (C2S, AAH, ASS, ...) afin de ne pas rendre des allocataires dépendants de la personne avec laquelle ils vivent,
- une ouverture à la CSS pour les demandeurs d'emploi.

L'étude de la DREES le démontre, les allocataires bénéficiant d'une complémentaire santé solidaire renoncent moins aux soins que les autres.

Pour l'UNSA, il faut donc agir pour mieux couvrir les populations qui en ont le plus besoin, et les solutions existent !

1) <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/>

2) Allocation adulte handicapé

3) Allocation de solidarité spécifique



*"Laïcité, démocratie,
solidarité, liberté
humanisme, justice
sociale et réformisme.
Sept valeurs fondatrices
autour desquelles se sont
réunies les organisations
constitutives de l'Union
Nationale des Syndicats
Autonomes."*



**Pour défendre
nos carrières
et nos droits,
l'UNSA ça me va !**



La sécurité et la santé au travail



Cette année, la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail a pour thème « *l'instauration d'une culture positive de la sécurité et de la santé nourrie par la participation et le dialogue social* ».

Chaque 28 avril, le mouvement syndical mondial rend hommage aux victimes des accidents et maladies du travail. Aujourd'hui encore, 2,2 millions de travailleurs dans le monde meurent chaque année dans le cadre de leur travail, suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle.

En France, l'UNSA revendique :

L'accès régulier à un médecin du travail pour les travailleurs du privé comme du public.

Une prévoyance complémentaire pour tous-tes, dans le public comme dans le privé.

L'application stricte de la loi, obligeant la production du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) dans toutes les entreprises du privé et dans le public.

La reconnaissance du burn-out et du bore-out comme maladies professionnelles.

Faire enfin de la prévention et de l'éducation à la santé le cœur des politiques de santé et de santé au travail.

Ensemble, faisons que la santé et la sécurité des travailleurs soient une priorité dans les entreprises et les administrations !





**Pour défendre
nos carrières
et nos droits,
l'UNSA ça me va !**

Le 8 décembre 2022 :

- Avec l'UNSA : Soyons au rendez-vous pour faire entendre une AUTRE VOIX !!!

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022





**Pour défendre
nos carrières
et nos droits,
l'UNSA ça me va !**



**Pour l'UNSA Territoriaux,
les métiers de la Territoriale
doivent être connus
pour être mieux reconnus**



Infos pratiques

UNSA Territoriaux 24

26, rue Bodin, Bourse du Travail,
24000 PERIGUEUX

05 53 30 20 92

contact@unsa24-territoriaux.fr

unsaterritoriaux24.com